

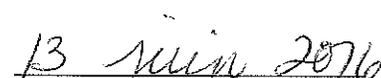
# Rapport annuel 2015-2016 du conseil d'établissement des écoles de la Pruchière, de l'Amitié et des Vents-et-Marées

*« Le conseil d'établissement prépare et adopte  
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités  
et en transmet une copie à la commission scolaire »*

*(Réf. : L. I. P. article 82)*



  
Signature du président

  
Date de l'adoption par le CE

**« Nous encourageons les écoles à planifier l'amélioration et à laisser de côté les bonnes intentions au profit d'une attitude d'espoir concret. Comment une école peut-elle planifier son amélioration, puis réaliser cette amélioration ? Quels sont les changements à apporter ? L'activité clé de cette réussite est la collaboration. Le concept clé en est l'espoir. Et l'approche clé est ce que nous appelons le processus de planification pour la réussite de l'école et des élèves. » Hulley, W. et Dier L., 2005.**

*Extrait de la convention de partenariat 2010-2013 de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup*

**Note :**

**Tel que stipulé aux articles 108, 110.3.2 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, les articles 57 à 60, 62 à 73, 77.1, 80 à 82 et 93 à 95 s'appliquent également au fonctionnement du conseil d'établissement du centre.**

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte.*

## TABLE DES MATIÈRES

**MOT DE PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT**

**PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT**

<b>1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....</b>	<b>5</b>
<b>2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE .....</b>	<b>6</b>
<b>3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE, CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE... </b>	<b>7</b>
<b>4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL.....</b>	<b>8</b>
<b>5. SERVICES ÉDUCATIFS.....</b>	<b>9</b>
<b>6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES .....</b>	<b>10</b>
<b>7. AUTRES.....</b>	<b>11</b>
<b>8. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR.....</b>	<b>12</b>
<b>9. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS, REMERCIEMENTS) .....</b>	<b>13</b>
<b>10. MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ.....</b>	<b>14</b>
<b>11. ANNEXES .....</b>	<b>15</b>

## MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Les faits saillants de l'année scolaires 2015-2016 sont premièrement, pour une première fois depuis plusieurs années, nous avons poursuivi l'année avec la même directrice que l'an dernier ! De plus, trois nouveaux professeurs se sont joint au groupe. Tous ces membres ont permis au conseil de débattre sur différentes propositions soumises par la directrice avant de les adopter ou de les approuver.

De plus, la mise sur pied du nouveau service de garde de Rivière-Ouelle, l'organisation du premier voyage à Toronto pour les élèves de 6<sup>ième</sup> année de nos trois écoles ainsi que les campagnes de financement de l'O.P.P., sont des dossiers qui ont été suivis de près par les membres tout au long de l'année.

---

Présidente

## **PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT**

---

Président du conseil d'établissement

Annie Simard

Directeur

Caroline Dufour

Commissaire

Carole Lévesque

Nombre d'élèves

136 élèves

Membres du conseil d'établissement :

### **Nom des parents :**

Pablo Lopez (St-Pacôme)

Mathilde Michaud (St-Pacôme)

Karine Soucy (Rivière-Ouelle)

Annie Simard (Rivière-Ouelle)

Rachel Guffroy (St-Gabriel)

Francine Bard (St-Gabriel)

### **Nom des enseignants :**

Catherine Dionne (St-Pacôme)

Suzanne Gagnon (Rivière-Ouelle)

Marie-Lévesque Michaud (St-Gabriel)

Véronique Renaud (<sup>enseignante</sup>professeure en anglais)

### **Représentante du service de garde :**

Karyne Morin

### **Nom du personnel de soutien :**

Julie Chénard

### **Nom du représentant de la communauté :**

Mme Marielle Gamache

---

# 1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(L.I.P. articles 45, 47, 55, 68, 102, 103)

**Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.**

<b>1.1</b>	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47) ?	<input checked="" type="checkbox"/> 1 à 10 <input type="checkbox"/> 11 à 25 <input type="checkbox"/> 26 à 50 <input type="checkbox"/> 51 à 100 <input type="checkbox"/> 100 et plus	
<b>1.2</b>	L'assemblée générale était la seule activité au programme de la soirée.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.2.1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.		
<b>1.3</b>	Votre conseil d'établissement est constitué de combien de membres (art. 102) ?(facultatif) (Total)		
1.3.1	Nombre de représentants des parents.	6	
1.3.2	Nombre de représentants des enseignants.	4	
1.3.3	Nombre de représentants du personnel de soutien.	2	
1.3.4	Nombre de représentants du personnel professionnel.	0	
1.3.5	Nombre de représentants de la communauté.	1	
1.3.6	Nombre de représentants des élèves.	0	
<b>1.4</b>	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil d'établissement (art. 45) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Des personnes ressources ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
1.4.1	Si oui, le commissaire a participé aux rencontres du conseil d'établissement :		
	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input checked="" type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais		
	Commentaires :		
<b>1.5</b>	Avez-vous eu des démissions eu cours d'années (art. 55) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
	Si oui, précisez le nombre (Nb) et s'ils ont été remplacés.	Nb <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.1	Démissions chez les parents.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.2	Démissions chez les enseignants.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.3	Démissions chez le personnel de soutien.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.4	Démissions chez le personnel professionnel.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.5	Démissions chez les représentants de la communauté.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.5.6	Démissions chez les élèves.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>1.6</b>	Y-a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ?		
	<b>Cochez</b>		
1.6.1	Des parents	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/> À l'occasion	<input checked="" type="checkbox"/> Jamais
1.6.2	Du personnel de l'école	<input type="checkbox"/> Régulièrement <input type="checkbox"/> À l'occasion	<input checked="" type="checkbox"/> Jamais

## 2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(L.I.P. articles 61, 69)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
2.1	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année ?	7
2.3	<p>Lundi le 26 octobre Rivière-Ouelle</p> <p>Lundi le 30 novembre à St-Gabriel</p> <p>Lundi le 18 Janvier à St-Pacôme</p> <p>Lundi le 22 février à Rivière-Ouelle</p> <p>Lundi le 11 avril à St-Gabriel</p> <p>Lundi le 16 mai à St-Pacôme</p> <p>Lundi 13 juin à La Pocatière</p>	
2.4	Si vous avez tenu moins de cinq (5) rencontres, indiquez la ou les raisons.	
	<input type="checkbox"/> Quorum non atteint	<input type="checkbox"/> Absence de parents
	<input type="checkbox"/> Autres, précisez :	

### 3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE ET CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

(L.I.P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.	
<b>Projet éducatif</b>	
3.1	L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74). Le conseil d'établissement du centre a déterminé ses orientations et ses objectifs (art. 109). <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2	Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement du centre a vu à la réalisation de ses orientations et objectifs (art. 109). <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3	Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. Le conseil d'établissement du centre a procédé à l'évaluation de ses orientations et objectifs (art. 109) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3.1	Si non, quand est-ce prévu ? (date)
3.4	Aux fins de 3.1, 3.2 et 3.3, le conseil d'établissement s'est assuré de la participation de personnes intéressées (art.74). <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Plan de réussite</b>	
3.5	L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1). <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.6	Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83). <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.7	Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible a été distribué aux parents, au personnel de l'école et à la communauté pour :
	a) expliquer le projet éducatif de l'école (art. 83) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	b) faire état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite (art. 83) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	<b>Si oui, en collaboration avec le directeur de l'école, veuillez annexer une copie de ce document à votre rapport annuel. Copie annexée ?</b> <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.8	Un projet de convention de gestion et de réussite éducative a été approuvé. (Art. 209.2) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.9	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :

N. B. La Loi sur l'instruction publique (L. R. Q., c. I – 13.3) précise l'implication du conseil d'établissement dans un certain nombre d'aspects touchant l'organisation de l'école. Chacun de ces aspects n'a pas à être repris chaque année. Une fois convenue, l'organisation est maintenue jusqu'à ce qu'un changement soit requis. L'ensemble des points concernés devrait être tenu sur un cycle de quelques années à déterminer dans le plan de travail du conseil d'établissement.

#### 4-DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

<b>Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.</b>		
4.1	Le conseil d'établissement a approuvé <b>les règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école</b> (art. 76).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2	Le conseil d'établissement <b>a été consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement.</b> (art. 79, 110.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	Le conseil d'établissement <b>a été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école</b> (art. 79, 110.5).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.4	Le conseil d'établissement <b>a donné un ou des avis à la commission scolaire sur des questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire</b> (art. 78, 110).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<b>Liste des objets sur lesquels le conseil d'établissement a donné son avis :</b>		
4.5	Le conseil d'établissement <b>a établi, sur la base de la proposition du directeur de l'école et de la politique de la commission scolaire, les principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel didactique ou autres non couverts par le droit à la gratuité scolaire.</b> (Article 77.1, 110.4)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

## 5-SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (art. 84, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le conseil d'établissement a approuvé la mise en œuvre des quatre programmes des services complémentaires et particuliers prévus au Régime pédagogique (art. 88, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.1.1	Commentaires (s'il y a lieu) :	
5.2	Le conseil d'établissement a approuvé les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (art. 85).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.4	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.5	Le conseil d'établissement a été informé, si tel est le cas, des programmes d'études locaux (art. 96.13.4°).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.6	Le conseil d'établissement a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (art. 96.13.4°).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.7	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art. 96.13.4° et 96.15).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.8	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.9	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.11	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

## 6-RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

(L.I.P. articles 66, 93, 94, 95, 96.22, 96.24, 110.4)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.

6.1	Le conseil d'établissement a approuvé l'utilisation des locaux (art. 93).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2	Le conseil d'établissement a sollicité ou reçu des dons, legs, subventions ou contributions, il en a surveillé l'administration (art. 94, 110.4).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
6.2.1	Précisez la nature des dons :	
6.3	Le conseil d'établissement a adopté son budget annuel de fonctionnement et a vu à son administration (art. 66).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4	Le conseil d'établissement a adopté le budget annuel de l'école (art. 95, 96.24).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4.1	Au cours de l'année scolaire, le conseil d'établissement a été informé de l'évolution de l'administration du budget de l'école effectuée par le directeur.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux (Art. 96.22)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

6.3 Le conseil d'établissement voit à la gestion du budget qu'il lui est attribué, quant à l'administration, celle-ci est effectuée par la commission scolaire

## 7-AUTRES

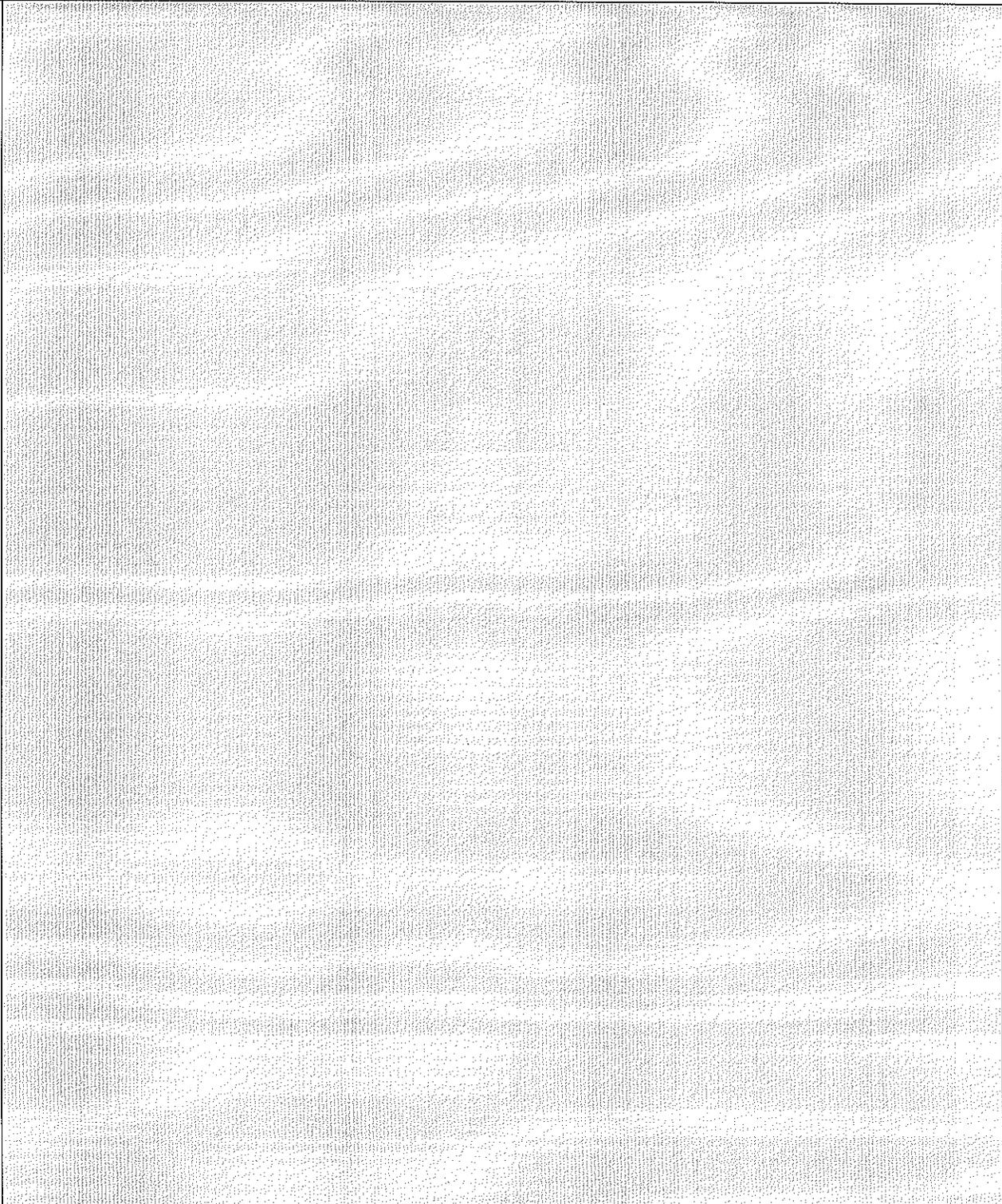
(L.I.P. articles 90, 91, 96. 96.1, 110.3)

<b>Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.</b>		
7.1	Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.2	Le conseil d'établissement, dans le cadre de l'article 90 de la L. I. P., a conclu un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet (art. 91, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3	Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.3.1	Si oui, décrivez les activités principales réalisées par cet organisme : Campagne de financement Bibliothèque	

## 8-PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

8.1	Quels sont vos projets pour l'année à venir (dossiers prioritaires, plan de travail, etc.) ? Précisez :
	<p>Attirer plus de parents lors de l'assemblée générale des parents Poursuite des objectifs du Projet Éducatif et du Plan de réussite.</p>

**9. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS, REMERCIEMENTS,...)**

9.1	Commentaires :
	

## 10. MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ

**10.1** Chaque année, le conseil d'établissement informe les parents et la communauté, de ses services et rend compte de leur qualité. Il informe également de son projet éducatif et de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite. (Art. 83, 110.3.1)  
Expliquez comment.

*Par l'intermédiaire de l'Info-Parents*

## *II. ANNEXES*

Annexez des documents complémentaires au besoin